

GROUPEMENT DES ALSACIENS-LORRAINS RÉSIDENT EN COCHINCHINE Secours aux expulsés Création d'Alfred Messner

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Messner-Pagode-Ermitage.pdf

APPEL AUX FRANÇAIS
originaires de l'Alsace-Lorraine réannexée
par A. MESSNER
(*L'Écho annamite*, 20 décembre 1940)

Chers compatriotes civils et militaires

En qualité d'ancien, peut être votre doyen, en Indochine (40 années de séjour presque ininterrompu), Alsacien de vieille souche, je crois de mon devoir de prendre l'initiative de faire appel à vous pour que nous nous réunissions, dans le plus bref délai, dans le but de former un Comité alsacien-lorrain de secours pour venir en aide à nos chers compatriotes réannexés et chassés depuis de leurs foyers, de leurs terres ancestrales après avoir été dépouillés de tout et dont nombre d'entre eux doivent souffrir aujourd'hui sans moyens d'existence.

Nous avons, nous, Alsaciens-Lorrains libres, un impérieux devoir à remplir envers nos compatriotes dans la détresse ; nous devons, sans retard, nous pencher vers ces infortunés, ces pères, mères, enfants qui errent aujourd'hui dans cette France inoccupée à la recherche d'un emploi, d'un logis, d'une terre hospitalière et nourricière.

Je ne doute pas de la générosité des Français des régions libres et de notre gouvernement métropolitain, mais cela ne suffit pas : il faut faire mieux et c'est à nous, Alsaciens-Lorrains qui avons encore le privilège d'être français en terres libres et qui ne sommes pas dans la détresse, qu'il appartient de nous acquitter de ce mieux.

Nous devons donner tout ce qu'il nous est matériellement possible de donner, nous priver même du superflu pour réunir le plus d'argent possible que nous ferons parvenir au maréchal Pétain qui chargera de la répartition au mieux les comités alsaciens-lorrains des régions où se sont fixés momentanément nos compatriotes expulsés.

Je propose donc que nous nous réunissions, si vous le voulez bien, lundi prochain 23 courant à 21 heures à la mairie, rue d'Espagne, pour prendre contact et former un comité chargé de provoquer et de réunir des dons en espèces.

Par la même occasion, si vous êtes de cet avis, nous pourrions créer un groupement amical et de secours mutuel d'Alsaciens-Lorrains qui nous permettrait de nous réunir de temps à autre, dans un intérêt mutuel et dans celui de nos chers compatriotes métropolitains, loin de nous, dans la détresse.

Donc, chers compatriotes, pensez aux vôtres, à tous nos compatriotes malheureux et soyez tous lundi soir 21 heures au rendez-vous. D'avance, merci.

pour l'assistance que réclame la situation faite
à leurs compatriotes expulsés de leur pays natal

PROCÈS-VERBAL
de l'assemblée constitutive de ce groupement
réunie le lundi 23 décembre 1940 à 21 heures, à la mairie de Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1941)
[colonnes confondues]

Le lundi, vingt trois décembre mil neuf cent quarante, à vingt une heures, dans la salle des délibérations du conseil municipal de la ville de Saïgon.

Répondant à l'Appel aux Français originaires de « l'Alsace-Lorraine réannexée » paru sous la signature de M. Alfred Messner dans les journaux de la Presse locale du vendredi vingt décembre 1940, un groupe d'Alsaciens et de Lorrains, comportant plus de soixante-dix personnes, dont une dizaine de dames et une trentaine d'officiers, sous-officiers, officiers marinières, soldats et marins, s'est réuni pour l'examen des dispositions à prendre en vue de réaliser l'aide aux Alsaciens et aux Lorrains expatriés qui faisait l'objet de l'appel lancé par M. Messner.

Étaient notamment présents :

M. le général Derindinger,

M. le lieutenant de vaisseau Picheral, officier d'ordonnance et représentant de l'amiral Terraux.

M. Collet, pharmacien [Grande Pharmacie de France].

M. Esquivillon, inspecteur du Travail en Cochinchine, assistait à la réunion, en qualité de représentant de M. le gouverneur de la Cochinchine et de l'Assistance franco-indochinoise aux victimes de la guerre.

M. Messner refait l'exposé des raisons qui l'ont conduit à provoquer la réunion.

Il a obtenu de M. le gouverneur général de l'Indochine un premier assentiment de principe, aux considérations et au but qui lui ont dicté son appel.

M. le gouverneur de la Cochinchine, pour ce qui le concerne en l'occurrence, a exprimé, par une lettre dont il est donne lecture, sa sympathie pour l'heureux aboutissement des efforts d'entraide envisagés, en rappelant que le groupement à constituer pourra se former et entrer en activité dès que l'autorisation prescrite par la réglementation des œuvres de même nature aura été donnée, et en exposant que ce groupement aura à se placer sous l'égide de l'organisme créé par le Gouvernement de la Colonie, avec la dénomination de « Assistance franco-indochinoise aux victimes de la guerre », organisme qui est chargé de concourir à la coordination et au contrôle de toutes les activités collectives ou personnelles s'exerçant au profit des œuvres charitables nées des conséquences de la guerre.

M. Messner est amené à exposer l'intérêt que présenterait la fondation d'une association des Alsaciens-Lorrains de Cochinchine dont l'activité compléterait heureusement et pendant longtemps, sans doute, l'action relativement momentanée et d'un objet strictement limité, qui va être celle du groupement dont la fondation fait l'objet de la réunion.

En exprimant sa pensée sur le bien que pourrait faire cette association, il est conduit à parler des conditions dans lesquelles s'accomplit un effort de colonisation tenté, par le gouvernement hollandais, dans l'île de Java et, même, dans l'île de Sumatra, avec des résultats encourageants, puis à traduire son sentiment sur ce qui pourrait être fait en Indochine, et, plus spécialement en Cochinchine dans cet ordre de choses.

M. René Robert, préparateur à la Pharmacie Normale, originaire du département de la Moselle, ramène sur le tapis la question qui doit être traitée de toute urgence : la réalisation d'une aide matérielle, aussi large et aussi prompte que possible, aux familles

d'Alsaciens et Lorrains qui ont dû abandonner leur pays et leurs biens. Il demande que les débats se poursuivent, pour l'heure, uniquement sur ce sujet.

M. André Mely, adjoint technique de la Stacindo, originaire du même département, exprime le désir que les Alsaciens-Lorrains qui vont représenter le groupement de fondation imminente, considèrent comme un de leurs buts de faire aboutir au plus tôt le transport en Indochine des familles des Alsaciens-Lorrains établis dans la colonie, qui étaient rentrées au pays natal avant la guerre et qui sont retenues en France par les conséquences de la guerre.

M. Michel Désirées, chef du département assurances de la firme Boy-Landry, Lorrain, signalant la détresse essentiellement *actuelle et pressante* des familles d'Alsaciens-Lorrains transplantées dans divers départements de la France, exposant l'aggravation de cette détresse causée par l'hiver, demande avec une vive insistance un effort *absolument immédiat* en faveur de ces malheureuses familles, et préconise la sollicitation *sans aucun atermoiement* de toutes les contributions qu'il serait possible d'obtenir, pour assurer, dans quelques jours, avant la fin de l'année qui s'achève, un premier convoi de fonds en France, à la destination de ceux dont le sort afflige non seulement tous ceux qui sont d'Alsace ou de Lorraine, mais tous les Français.

M. Messner et M. Esquivillon rappellent la nécessité inéluctable d'une *autorisation*, qui va être obtenue très rapidement, avant tout commencement d'activité de la part du groupement projeté.

M^{me} Ancel, de Dalat*, Lorraine, qui est de passage à Saïgon et doit regagner sa résidence le lendemain, s'offre à solliciter des contributions parmi nos compatriotes de la grande station d'altitude et affirme avec chaleur qu'elle obtiendra beaucoup.

Elle est remerciée mais priée d'attendre un peu avant d'entreprendre aucune collecte de façon à ne rien faire qui puisse, malgré son excellente intention, lui valoir une désapprobation et une invite à surseoir à toute sollicitation.

M. Messner demande à l'assemblée de proposer les noms des personnes qui constitueront le comité du groupement chargé de s'employer à réaliser au profit des familles d'Alsaciens et Lorrains expulsés de leurs foyers, toute l'assistance que la Cochinchine peut leur prodiguer.

Avec l'assentiment de l'assemblée, ce comité, est ainsi constitué :

M. Alfred Messner. président,

M. Marcel Collet, vice-président.

Membres : M. Michel Désirées, de la maison Boy-Landry, adjudant Lamiret, de la Cie mixte des Télégraphistes militaires à Cholon, M^{me} Loescher, 26, rue Marchaise à Saïgon, M. Eugène Moyaux, 58, rue Lefèvre à Saïgon, second-maître Mouth, de la Marine en Indochine, M. Georges Schlosser de l'Imprimerie Portail*, M. Marcel Wirth, fonctionnaire en retraite.

À ce comité, M. Messner propose d'adjoindre, s'ils veulent bien y consentir, ce dont il est persuadé : M. Esquivillon, inspecteur du Travail ; M. Lorenzi, maire de Saïgon, M. Mazet, président de la commission municipale de Cholon, tous trois membres de l'Assistance franco-indochinoise aux victimes de la guerre.

De la sorte sera assurée au mieux la liaison entre cet organisme de contrôle et de coordination, habilité par le Gouvernement et le groupement des Alsaciens-Lorrains pour l'aide aux familles d'Alsace et de Lorraine, enlevées à leurs foyers et réfugiées dans divers départements français.

Cette proposition est unanimement agréée.

M. Messner propose que soient priés d'accepter le titre de président d'honneur du groupement :

M. Georges Rivoal, gouverneur de la Cochinchine ; le général Derindinger ; l'amiral Tvrreaux.

Cette proposition est unanimement approuvée et applaudie,.

Plusieurs personnes exprimant à nouveau, en termes passants, le désir d'une action immédiate pour un premier envoi de fonds aux familles à secourir, M. Messner déclare qu'il va, dès le lendemain, faire personnellement mais au nom de la collectivité des Alsaciens-Lorrains de Cochinchine un envoi de dix mille piastres dont il demandera à M. le gouverneur général, par l'intermédiaire de M. le gouverneur de la Cochinchine, la transmission sans délai au Chef de l'État français.

Cette déclaration est accueillie par l'assemblée avec émotion et une joie qui se traduit en applaudissements persistants.

M. Messner demande à l'assemblée, pour clore la délibération qui paraît avoir atteint son but, et ne pouvoir se prolonger inutilement, de faire confiance au comité qui vient d'être constitué et se réunira vendredi prochain, 27 décembre courant à 21 heures, probablement dans la même salle.

Une convocation présentée à l'émergement des intéressés au plus tard jeudi leur rappellera cette réunion en leur confirmant la date, l'heure et le lieu de cette première délibération.

Le Comité désignera au cours de cette réunion parmi les membres dont le choix a été ratifié par l'assemblée constitutive, les titulaires des fonctions de secrétaire et de trésorier et de telles autres fonctions qu'il apparaîtra utiles de confier spécialement à tel ou tel des membres du comité pour le succès des efforts à entreprendre.

La séance est déclarée close par M. Messner à vingt deux heures quarante.
